

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE MILLEMONT

**COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date d'affichage**  
09/05/2014

**Date du conseil municipal**  
16/05/2014

L'an deux mil quatorze, le 16 mai à vingt et une heure,  
Le conseil communal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annie JOSEPH, Maire,

Membres en exercice : 11

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h00 et constate la présence des membres suivants :

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel	X		
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		
M. LE GOAZIOU Dominique	X		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	X		
M. CULLIN Patrice	X		
M. BIGOT Dominique	X		
Mme MUZY Véronique	X		

Monsieur SÉRISÉ Bertrand a été élu secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation des comptes rendus du 14 mars et du 29 mars**
- 2. Finances**
- 3. Syndicat**
- 4. Convention**
- 5. Frais kilométriques**
- 6. Commission communale des impôts**
- 7. Questions diverses**

**1. Approbation des comptes rendus du 14 mars et du 29 mars 2014 :**

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur les comptes-rendus des séances précédentes dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres lors de la convocation du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'a été faite sur les comptes-rendus, ils ont été approuvés par l'ensemble du Conseil municipal.

## **2. Décision modificative :**

### **a. Subvention Collège Maurice Ravel :**

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé de verser la somme de 50€ par enfant allant au séjour de ski sur l'année 2013 comme subvention. Lors de la préparation du budget 2014, cette subvention n'a pas été inscrite. Madame le Maire demande de l'inscrire par le biais d'une décision modificative.

Madame le Maire propose à l'ensemble des conseillers municipaux de délibérer sur la décision suivante : une déduction au compte 60636 pour la somme de 100,00€ et une augmentation du compte 6574 pour 100,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 100€ au Collège Maurice Ravel de Montfort l'Amaury. Cette somme sera inscrite au budget prévisionnel de 2014 par le biais d'une décision modificative.

### **b. Subvention CC4Pacifc :**

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé de verser la somme de 500€ au profit de l'association CC4Pacifc courant l'année 2013. Cette subvention n'a pas été inscrite au budget prévisionnel de 2014.

Madame le Maire propose à l'ensemble des conseillers municipaux de délibérer sur la décision suivante : une déduction au compte 60636 pour la somme de 500,00€ et une augmentation du compte 6574 pour 500€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par - Contre 0 – Abstention 5 – Pour 6 décide de verser la subvention à CC4Pacifc sur le budget prévisionnelle de 2014. Cette somme par le biais d'une décision modificative.

### **c. Remplacement de l'armoire électrique (Val Renoux 1) :**

Madame le Maire rappelle que plusieurs incidents électriques ont eu lieu pendant la période de froid, provoquant des coupures électriques. Madame le Maire s'est rapprochée de la SICAE ELY pour faire établir un devis. Ce devis représente le changement de l'armoire pour une valeur de 2 166,32€ et de 2 590,92€ TTC.

Madame le Maire informe qu'elle a signé le devis au vu des délégations consenties lors de l'installation du conseil municipal du 29 mars 2014.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur la décision suivante :

Une diminution du compte 60636 pour la somme de 2 590,92€ TT avec un transfert à la section d'investissement pour l'imputer au compte 21533 pour la somme de 2 590,92€

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal décide par 11 pour – contre 0 – abstention 0 de réaliser la décision modificative pour le futur règlement de l'armoire.

### **d. Remboursement des frais de représentation :**

Madame le maire dit que la commune a la possibilité de rembourser les frais engagés par l'ancien maire et dont il demande le remboursement.

Après en avoir entendu les explications de Madame le maire, avec 4 voix Pour, 3 voix Contre, et 4 abstentions, le conseil municipal décide de ne pas rembourser les frais engagés par l'ancien maire.

**e. Avancement des frais d'un conseiller pour des tirages de plan :**

Madame le Maire dit qu'un conseiller municipal a fait l'avance de 14,29 € pour le tirage de plan pour les futurs travaux du rond point..

Madame le maire rappelle qu'il y a la possibilité de rembourser les frais d'un faible montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le remboursement des frais avancés par 10 pour – 0 contre – 1 abstention.

**3. Syndicat :**

S.I.A.B : Suite à la délibération du Conseil Municipal nommant Mme PEYROTTE en tant que représentante de la Commune au SIAB. Mme PEYROTTE, nous a informés oralement qu'elle ne pourrait plus assurer la représentation de la commune au SIAB pour des raisons professionnelles.

Madame le Maire rappelle qu'il faudra un nouveau représentant à ce syndicat.

Madame JOSEPH Annie présente sa candidature comme représentante titulaire auprès du SIAB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte Mme JOSEPH Annie comme représentante de la commune au SIAB.

**4. Convention :**

Convention GALA : Madame le Maire fait savoir que la commune a reçu un avenant concernant la convention. Madame le Maire dit qu'elle va prendre rendez-vous avec le président de cette association pour connaître les modalités de cet avenant. Le sujet sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

**5. Personnel :**

Madame le Maire informe que Monsieur Bellamy nous a déposé un courrier nous informant qu'il prenait sa retraite eu 1<sup>er</sup> août 2014.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune doit réaliser une création de vacance de poste et prendre une délibération créant les postes suivants : Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, pour procéder au remplacement de Monsieur Bellamy,

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil décide de créer les postes pour le recrutement d'un adjoint technique au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**6. Frais kilométriques :**

Madame le maire informe le conseil municipal que le conseil municipal peut régler les frais kilométriques aux agents de la commune utilisant leurs véhicules personnels pour les besoins de la commune.

Madame le Maire fait état des indemnités kilométriques applicables à compter du 1<sup>er</sup> août 2008, soit :

CATEGORIES Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 kms par an	De 2 001 à 10 000 kms par an	Au delà de 10 000 kms par an
De 5 CV et moins	0,25€	0,31€	0,18€
De 6 et 7 Cv	0,32€	0,39€	0,23€
De 8 Cv et plus	0,35€	0,43€	0,25€

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement des frais kilométriques aux agents qui utiliseront leurs véhicules sous ordre de mission de Madame le Maire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### 7. Commission communale des impôts

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article 1650-1 du Code général des impôts prévoit que, dans chaque commune, soit instituée une commission communale des impôts directs composée du maire, ou de son adjoint délégué, et de six commissaires titulaires, et 6 suppléants.

La liste des personnes proposées par Madame le Maire, parmi laquelle le service des impôts retiendra les 2 fois 6 commissaires, est la suivante :

Titulaires	Suppléants
JOSEPH Annie	LANGÉ Hélène
ROBERT Guy-Michel	M. GRUHAT, de Garancières, personne extérieure à la commune.
CULLIN Patrice	DURANT Vincent
HOUÉL Yves	THRAENLY Lucie
FRESSINEAU Jean-Louis	TCHOUMAKOFF Olivier
SÉRISÉ Bertrand	TOURNEMAIGNE Chantal
DELEFORTERIE Christian	FRATTINI Bruno
BARBIER Elisabeth	JOSEPH André
NOULIN Didier	BIGOT Dominique
DENIS Jacques	VIANA DE MENDONCA Céline
LIBAULT Françoise, de Garancières, personne extérieure à la commune	LE GOAZIOU Dominique
CHAUSSIS Pascal	CHAUSSIS Nathalie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la proposition de Madame le Maire qui sera envoyée à la Direction Générale des Finances Publiques de Versailles.

**8. Questions diverses :**

- a. Madame Cartier demande qu'une régie d'avance soit demandée à la trésorerie pour les achats de faible valeur du CCAS. Madame le maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'une carte bleue peut être demandée à la trésorerie. Madame le Maire va se renseigner auprès de ce service.
- b. IFAC : Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle va rencontrer l'IFAC pour les conventions concernant les vacances et les centres de loisirs.
- c. Urbanisme : Madame le Maire informe le conseil municipal que la réunion de la commission Urbanisme a élu Monsieur ROBERT Guy-Michel comme vice-président.
- d. Travaux : Madame le Maire informe le conseil municipal que la réunion de la commission Travaux a élu Monsieur FRATTINI Bruno comme vice-président.
- e. Communication : Madame le Maire informe le conseil municipal que la réunion de la commission Communication a élu Monsieur SÉRISÉ Bertrand comme vice-président.
- f. Madame le maire informe qu'elle réunira les commissions Intergénérationnelles et Finances pour élire un ou une vice-président(e) pour ces deux commissions.

Madame le maire clos la séance à 22h25

Mme JOSEPH Annie,



M. FRATTINI Bruno



Mme CARTIER Simone



M. LE GOAZIOU Dominique



M. CULLIN Patrice



Mme MUZY Véronique



Le secrétaire de séance, M. SÉRISÉ Bertrand

M. ROBERT Guy-Michel



Mme CHAUSSIS



Mme VIAINA DE MENDONCA Céline



M. BIGOT Dominique

